

ASSEMBLÉE NATIONALE27 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3590)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 250

présenté par
Mme Goulet

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 17 , insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.